

Le programme Agri-assurance du **Partenariat canadien pour l'agriculture** est une initiative fédérale quinquennale (2018-2023) dotée d'un budget maximal de **74 M\$**. Le programme vise à favoriser la confiance du public en aidant le secteur à élaborer et à adopter des systèmes, des normes et des outils permettant de formuler des allégations crédibles, pertinentes et vérifiables sur la santé, la salubrité et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires canadiens et sur la manière dont ils sont produits ou fabriqués. Le programme comporte deux volets :

- **Associations nationales de l'industrie** : Le programme aide les organismes de l'industrie sans but lucratif à élaborer des systèmes, des normes ou des outils d'assurance, tels que la salubrité des aliments; la surveillance de la santé des animaux et des végétaux; le bien-être des animaux; la durabilité environnementale; la traçabilité; les normes de qualité; les caractéristiques du marché; la protection des aliments; l'intégration des systèmes. L'élaboration et la mise en œuvre de ces outils et systèmes permettront de favoriser la confiance du public et de renforcer la confiance des consommateurs à l'égard des produits agricoles et agroalimentaires canadiens.
- **Petites et moyennes entreprises** : Le programme aide les petites et moyennes entreprises à but lucratif actives dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, y compris le secteur du poisson et des fruits de mer, à obtenir une certification de tierce partie lorsqu'elles en ont besoin pour saisir une occasion d'exportation.

DÉTAILS

Le programme verse des **contributions non remboursables** pour soutenir les projets axés sur l'une ou plusieurs des priorités suivantes :

- contribuer à favoriser la confiance à l'égard des caractéristiques du marché et des allégations sur les normes de qualité au sujet des produits agricoles et agroalimentaires canadiens.
- viser des nouveaux marchés ou des marchés prioritaires qui correspondent aux priorités internationales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du gouvernement du Canada.

FINANCEMENT

- **Associations nationales de l'industrie** : 75 pour cent des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars par projet. La portion totale de financement public (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.
- **Petites et moyennes entreprises** : 50 pour cent des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet; la contribution totale pour tous les projets ne dépassera pas 100 000 \$; la portion totale de financement public (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.



QUI EST ADMISSIBLE?

Associations nationales de l'industrie :

Les organismes **sans but lucratif** du Canada qui exercent leurs activités à l'échelle de l'industrie nationale dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, y compris le secteur du poisson et des fruits de mer.

- Les demandes d'organismes régionaux pourraient être prises en compte s'il n'y a aucune représentation à l'échelle nationale et si le demandeur peut démontrer sa capacité de réaliser un projet qui a une portée nationale.

Petites et moyennes entreprises :

Organisations à **but lucratif** qui mènent des activités directement liées à la culture, à la récolte, à la transformation ou au traitement et au groupement de leurs produits, comptant un maximum de 250 employés et dont les recettes annuelles sont inférieures à 50 millions de dollars. Elles doivent être constituées légalement de façon indépendante, avoir effectué une étude de marché et être prêtes à commercialiser leurs produits.

PROCESSUS DE DEMANDE

UNE FOIS QUE VOTRE DEMANDE EST ENVOYÉE, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et critères du programme.

ÉCHÉANCIER

Les demandes seront acceptées de façon continue jusqu'au **30 septembre 2022**, ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués.

Pour plus d'information

Associations nationales de l'industrie
agr.gc.ca/agriassuranceANI

Petites et moyennes entreprises
agr.gc.ca/agriassurancePME



☎ 1-877-246-4682

💻 aafc.assurance.aac@canada.ca